



# Règlement Fair Play

## 2019-2020



Pour le bon déroulement des différentes compétitions de jeunes en Futsal, le District des Vosges de football va prendre en compte le Fair Play de chaque équipe. Cela doit permettre d'avoir des tournois plus apaisés.

### ARTICLE 1

La mise en place d'une fiche « Fair-play » concerne :

- FOOTBALL MASCULIN : catégories U15, U18, SENIORS et VETERANS.
- FOOTBALL FEMININ : toutes catégories (U11F, U13F, U16F, U18F et SENIORS F).

### ARTICLE 2

Une fiche « fair-play » sera établie pour les équipes présentes

- dès la première journée et jusqu'en finale.
- dès lors que les rencontres sont dirigées par des arbitres officiels.

### ARTICLE 3

Chaque équipe est dotée d'un **capital de 10 points** au départ de chaque rassemblement.

### ARTICLE 4

Une équipe ne pourra pas bénéficier de point supplémentaire si son capital est toujours de 10 point (le plafond est à 10 points).

### ARTICLE 5

Le capital point sera impacté de la manière suivante :

- **- 1 POINT** pour chaque exclusion temporaire.
- **- 2 POINTS** pour chaque avertissement.
- **- 4 POINTS** pour chaque exclusion.
- **- 1 POINT** pour mauvais comportement général de l'équipe sur le terrain et dans les tribunes (y compris son dirigeant et/ou son éducateur, parents et supporters)
- **+ 1 POINT** pour comportement général positif suite à une perte de point(s) lors des matchs précédents, par exemple :
  - ❖ Respect des joueurs envers les arbitres, adversaires...
  - ❖ Respect du banc de touche et dirigeant.
  - ❖ Geste particulièrement sportif, avant, pendant et après le rassemblement.

Concernant les deux derniers items, ce sont les arbitres qui mentionneront à la table de marque de l'obtention ou du retrait de point supplémentaire.

## ARTICLE 6

Chaque équipe aura la possibilité d'obtenir un seul point grâce à sa sportivité.

## ARTICLE 7

Le nombre de point(s) perdus lors d'un rassemblement aura un impact direct sur le nombre de points obtenus par les victoires, victoires aux tirs au but et défaites aux tirs au but, donc sur le classement sportif.

Exemple : Une équipe lors de ses 5 rencontres a obtenu:

2 victoires, 1 victoire aux tirs au but, 1 défaite aux tirs au but et 1 défaite soit 11 points.

Elle perd 2 points sur la fiche Fair play suite à 2 exclusions temporaires ou suite à 1 avertissement.

Le total point de cette équipe sera de  $11-2=9$  points.

## ARTICLE 8

En cas d'incident(s) et de match arrêté, une notation de zéro point est attribuée à ou aux équipes(s) fautive(s).

## ARTICLE 9

Le présent règlement peut être modifié chaque saison sur proposition de la Commission Futsal et décision du Comité de Direction du District des Vosges de football.

La commission futsal ou ses représentants aux tables de marque veillent à l'application du présent règlement et prennent toutes les décisions utiles pour régler les cas non prévus par celui-ci.